

Le "mobbing", harcèlement moral d'un groupe sur une personne est désormais reconnu

Connaissez-vous le "mobbing" ? C'est une forme de harcèlement moral collectif qui commence tout juste à être identifiée. La Cour de cassation vient d'y faire une référence explicite. Une entreprise vient d'être condamnée pour l'avoir pratiqué.



La Cour de cassation à Paris. (LIONEL BONAVENTURE / AFP)

Une entreprise vient d'être condamnée pour avoir pratiqué le "mobbing", une forme de harcèlement moral collectif qui commence tout juste à être identifiée. La Cour de cassation vient d'y faire une référence explicite.

C'est une première.

Le terme venant de l'anglais, arrive tout juste en France, mais le phénomène ne date pas aujourd'hui. "Mob" désigne la foule en anglais, mais le mot veut aussi dire "assaillir", comme une foule assaille un individu. C'est tout à fait ce qui peut se produire dans une entreprise. Un harcèlement collectif, concerté, contre une personne qu'il faut mettre à l'écart et pousser à partir. Vous avez peut-être connu ça. Cela porte désormais un nom. Les tribunaux commencent à s'y intéresser.

Colères, pressions, humiliations

L'histoire se passe dans un supermarché près de Poitiers (Vienne). Les témoignages des victimes se ressemblent. Les salariés se disent harcelés par la direction. Ils subissent des colères, des pressions psychologiques, des humiliations, des réprimandes injustes ou vexatoires, en privé et en public. En résumé, c'est le cauchemar. Certains partent, d'autres tombent en dépression. Les plus vulnérables auront des idées suicidaires. Tout cela est constaté par le médecin du travail et par l'inspecteur du travail, qui parle de "management par la peur" et donc, de "pratiques de mobbing". L'entreprise concernée vient d'être condamnée, à des dommages et intérêts de 2 000 à 4 000 euros. Pas des fortunes non plus.

Un "terrorisme organisationnel"

Le mobbing, c'est un processus d'élimination d'une "cible". L'employé est ciblé par un petit groupe, occupant souvent des positions d'autorité. Ils vont s'en prendre au travail de la cible, mais aussi à sa personne.

Par exemple, ils lui assignent sans arrêt de nouvelles tâches, avec à la clé des baisses de résultats, et en l'ostracisant.

On cesse de l'inviter aux réunions, on ne lui adresse plus la parole.

Selon Eve Seguin, professeur de science politique à l'université du Québec à Montréal relayée par [le site slate.fr](#), la victime devient "une non-personne" et il s'agit d'un véritable "terrorisme organisationnel".

Selon elle, ce phénomène est répandu dans le milieu universitaire. Pas moins de 12% des enseignants victimes du "mobbing" se donnent la mort.

A lire aussi

- C'est mon boulot. L'assouplissement du télétravail encore mal connu
- C'est mon boulot. Passer par la case chômage expose davantage à la pénibilité du travail
- C'est mon boulot. L'assouplissement du télétravail encore mal connu
- C'est mon boulot. Qui recrute en 2018 ?
- C'est mon boulot. Ces métiers de lève-tôt : Alain, restaurateur, "réveille la princesse endormie"